

COMPTE RENDU DES DECISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

20 DECEMBRE 2018

Présents :

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Isabelle LOMBARD, Michel GUILLOT, Georges BRUN, Jean-Jacques ALBERT, Jean-Louis DONADEY.

Représentés :

Jean-Marie EMERIC par Isabelle LOMBARD, Jean-Charles GUIRAN Colette FABRON, Michèle BORFIGA par Eric BARALE, Christophe BORELLI par Anne-Marie FULCONIS, Geneviève CERAGIOLI par Georges BRUN.

Absente : Nathalie JACQUOT

Après l'appel des Conseillers Municipaux,

Mme Anne-Marie FULCONIS a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus le 12 décembre 2018 par courrier à leur domicile.

Modification de l'ordre du jour

*** Ajout de décisions**

- * Tarifs régie de recettes animations évènementiels
- * Prise en charge frais de déplacement orthophoniste
- * Autorisation de dépôt d'un permis de construire
- * Création d'un service public administratif « Animations-évènementiels »
- * Partenariat avec les socio- professionnels

➤ Approuvées à l'unanimité

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 30 novembre 2018

➤ Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

447/ Partenariat sportif de haut niveau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, approuve le renouvellement du projet de partenariat « espoir du ski de la commune » avec Karen SMADJA CLÉMENT et le versement d'une aide financière à Jérémy MURRIS pour la 2^{ème} année de compétitions en FIS.

448/ Décision modificative n°4 Budget 2018

Madame le Maire signale que les crédits inscrits au budget 2018 doivent être rectifiés en section de fonctionnement et en investissement et propose les inscriptions budgétaires suivantes :

Section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 023 : Virement à la section investissement	126 000,00 €
Article 678 : Autres charges exceptionnelles	-126 000,00 €

Section d'Investissement – Dépenses

Chapitre 23 : Immobilisation en cours	126 000,00 €
---------------------------------------	--------------

Section d'Investissement – Recettes

Chapitre 021 : Virement de la section fonctionnement	126 000,00 €
--	--------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve les modifications budgétaires présentées.

449/ Dissolution de l'Épic « Office du Tourisme Espace Mercantour »

Vu l'article 43 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la délibération 25.1 du Conseil Métropolitain du 19 mars 2018 approuvant la nouvelle organisation métropolitaine en matière de promotion du tourisme et création d'un office du tourisme métropolitain à compter du 1^{er} janvier 2019,

Considérant que lors du conseil des Maires du 22/12/2017, les Maires ont opté pour la création d'un office du tourisme métropolitain, sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial, et l'évolution des structures existantes en bureaux d'informations rattachés à ce dernier,

Vu la délibération du 05 décembre 2018 du Conseil d'administration de l'EPIC « Office du Tourisme Espace Mercantour » qui vote la dissolution de la structure au 31 décembre 2018 et la répartition de l'actif et du passif entre les différentes communes membres de l'EPIC « Office du Tourisme Espace Mercantour »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la dissolution de l'EPIC dénommé « Office du Tourisme Espace Mercantour » au 31 décembre 2018.

450/ Tarifs régie de recettes animations évènementiels

Vu la création de la régie de recettes animations et évènementiels, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs de la régie de recettes animations et évènementiels à compter du 1^{er} janvier 2019.

451/ Prise en charge des frais de déplacement de l'orthophoniste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, décide la prise en charge des frais de déplacement de l'orthophoniste qui vient de Nice.

452/ Autorisation de défrichage

Dans le cadre du projet d'agrandissement d'une plate-forme sur le parking inférieur de Chastellares le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, autorise Mme le Maire à déposer une demande de défrichage d'une partie des parcelles cadastrées K 115, 116, 117 et 318 pour une emprise de 2905 m².

453/ Restauration des peintures murales de la chapelle St Maur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite la participation financière du Conseil Départemental pour le projet de restauration des peintures murales de la chapelle St Maur

454/ Autorisation de dépôt d'un permis de construire

Considérant que le projet de couverture de la piscine d'Auron et d'aménagement du centre d'animations et de loisirs nécessite le dépôt d'une autorisation d'urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à déposer le permis de construire correspondant.

455/ Création d'un service public administratif « Animations- évènementiels »

Faisant suite à la création de la régie de recettes, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, la création d'un service public administratif en régie simple sans personnalité juridique soumis au régime de la TVA avec option au régime réel normal trimestriel pour exercer les compétences « animations- évènementiels ».

456/ Partenariat avec les socio-professionnels

Considérant la délibération de ce jour approuvant la dissolution de l'EPIC « Office du Tourisme Espace Mercantour »,

Considérant la nécessité de mettre en place le principe des partenariats avec la commune,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe des partenariats à intervenir avec les différents acteurs u tourisme.

Demande de subvention pour participation au 4L TROPHY

Le Conseil Municipal, considérant que le projet fait apparaître une dépense de 8000 € alors que l'apport auprès de l'association humanitaire ne s'élève qu'à 100 €, émet un vote contre majoritaire. (1 Pour, 1 Abstention, 11 Contres)

ETAT CIVIL

Le Maire,

Colette FABRON

